

REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DUCONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 08 juin 2020 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 02 juin 2020 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique au Palatinu sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Dominique Carlotti, Isabelle Jeanne, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, Philippe Kervella, David Frau, Isabelle Falchi, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Christian Bacci, Paul Mancini, Laetitia Maroccu, Muriel Piera, Emmanuelle Villanova, Alain Nicolai, Marie-Françoise Gaffory Fau, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi

Etaient absents:

Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Danielle Flamencourt, Christelle Combette, Paul Leonetti

Nombre de membres composant l'Assemblée : 49
Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présents : 44
Quorum : 25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20200608-2020 071-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2020 Affichage : 17/06/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 08 juin 2020
Délibération N° 2020/071
Commission du patrimoine historique de le Ville et de dénomination des rues et places. Désignation des membres

du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Suite au renouvellement du Conseil Municipal en date du 15 mars 2020, il convient de procéder à la désignation des conseillers appelés à siéger à la commission du patrimoine historique de la Ville et de dénomination des rues et places.

Sur proposition de Monsieur le Maire. LE CONSEIL MUNICIPAL DESIGNE

Pour siéger à la commission du patrimoine historique de la Ville et de dénomination des rues et places :

- -Mme Guerrini Simone,
- -M. Billard Jacques,
- -M. Pugliesi Pierre,
- -Mme Costa-Nivaggioli Annie,
- -Mme Ottavy- Sarrola Rose-Marie,
- -Mme Ottavy Nicole,
- -Mme Villanova Emmanuelle,
- -M. Mancini Paul,
- -Mme Sichi Annie,
- -M. Sollacaro Jean-Pierre,
- -M. Audisio Pierre-Laurent,
- -Mme Nadal Marie-Noëlle,
- -M. Casalta Jean- François,
- -Mme Angelini- Buresi Vanina,
- -M. Bastelica Etienne,

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus. (Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

Page 2 sur 2